



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Affaire suivie par : Michaël NATAF
Unité Départementale de l'Isère
Pôle Risques Technologiques
Tel : 04 76 63 34 10:
Courriel : michael.nataf@developpement-
durable.gouv.fr

LRAR n° 1A 151 999 10856

N. Ref : 2020 – Is 258RT

Grenoble, le 6 novembre 2020

OBJET : *Visite d'inspection du 1^{er} et 2 octobre 2020*

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées a réalisé, dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre 2020, une visite d'inspection de votre établissement situé sur la commune de Salaise-sur-Sanne. Cette visite d'inspection a été l'occasion de déclencher un exercice de gestion de crise inopiné, hors heures ouvrables, pour contrôler la mise en œuvre du plan d'opération interne (POI) de votre établissement.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une copie du rapport que je transmets à Monsieur le préfet du département de l'Isère.

Je vous saurais gré de bien vouloir me tenir informé, dans un délai maximum de deux mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'action visant à répondre aux non conformités et observations formulées. Ce plan d'action devra respecter les délais mentionnés dans le rapport ci-joint.

Je vous confirme également qu'il est proposé à monsieur le préfet de l'Isère, en application de l'article L.171-8 du code de l'environnement, de vous mettre en demeure de mettre en œuvre les moyens en personnels d'intervention nécessaires pour gérer une situation d'urgence, ainsi que d'assurer la formation du personnel en charge de la mise en œuvre du POI.

Conformément aux articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement, je vous invite à adresser à monsieur le préfet de l'Isère (DDPP, Service protection de l'environnement, 22 avenue doyen Louis Weil CS6 - 38028 GRENOBLE Cedex), dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception du présent courrier, les observations qu'appelle de votre part ce projet d'arrêté au titre de la procédure contradictoire préalable.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Copies : MNa, chrono RT, PRICAE
Trédi : M. LOURENCO (courriel)

**Monsieur le directeur
Société TREDI
519 rue Denis Papin – ZI Portuaire
38150 SALAISE SUR SANNE**

L'inspecteur de l'environnement

Signature
numérique de
Michael NATAF
michael.nataf
Date : 2020.11.06
18:48:15 +01'00'